



Ecole primaire de Devecey
2B route de Bonnay 25870 Devecey
03 81 56 89 95
ecole.devecey@ac-besancon.fr
<http://elem-devecey.ac-besancon.fr/>

Procès-Verbal du Conseil d'école
Du vendredi 11 juin 2019

Lieu : Ecole élémentaire de Devecey

Présents :

Mmes BERGER, HADJERAS, CHABOD, GRAND, VERNILLET, PRENANT, CHEVRAND et M. CROIZIER (enseignant(s)),
M. BUREAU (directeur de l'école).

M. ROBERT, Mme AFHAMI, Mme MOHN, Mme SIRE, et Mme GANDIN (représentants des parents d'élèves titulaires).

Mme KRAGEN, EL MANSOURI et GELLY (représentante des parents d'élèves suppléante).

Mmes GROSHENRY et MARTIN (le groupe des conseillers municipaux de la commune de Devecey en charge de l'école).

Mme ORFANO, directrice du périscolaire.

Excusés :

Mme BOUILLER (Inspectrice de l'Éducation Nationale), Mme GENESTIER (maîtresse E RASED), Mme BLONDEAU (psychologue scolaire), Mme Vallet (représentante des parents d'élèves), Mme Huet (présidente de l'APE).

Secrétaires de séance :

Mme Chabod, Mme Gandin

En ouverture de séance, le président du conseil d'école déplore certaines questions de parents qu'il juge peu respectueuses du travail et de l'investissement de chaque enseignant de l'école.

Les représentants des parents d'élèves précisent que leur rôle n'a peut-être pas été correctement appréhendé, et qu'ils se sont simplement fait le relais de questions posées sans les filtrer.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

1. Rentrée 2019 : budget, liste de matériel, équipe enseignante, ATSEM, point sur les inscriptions et perspective de répartition pédagogique.

Inscriptions : 13 PS 13 MS 29 GS = 55 élèves en maternelle
19 CP 22 CE1 21 CE2 20 CM1 18 CM2 = 100

155 élèves sont prévus à la rentrée 2019.

L'école comptera 6 classes.

Questions parents : La loi Blanquer prévoit que les classes GS-CP-CE1 soient limitées à 24 élèves. Quand cette mesure entrera en vigueur dans l'école de Devecey ? Cette année la classe MS/GS est montée jusqu'à 32 élèves et les effectifs pour l'année prochaine semblent être proche en maternelle. Même si nous avons conscience que vous en subissez aussi les conséquences, quid de la répartition des effectifs pour 2019-2020 ?

Nous ne serons pas en mesure à l'école de Devecey de proposer une classe limitée à 24 élèves pour les grandes sections

Répartition possible pouvant être revisitée à la rentrée si les effectifs sont modifiés. :

| répartition envisagée | |
|------------------------------|------------|
| | |
| PS/MS (13/13) | 26 |
| GS (29) | 29 |
| CP/CE1 (19/6) | 25 |
| CE1/CE2 (16/8) | 24 |
| CE2(13)/CM1(12) | 25 |
| CM1(8)/CM2(18) | 26 |
| TOTAL | 155 |

En maternelle, deux propositions de répartition:

soit une classe de PS/MS et une de GS ou une classe de PS/GS et une classe de MS/GS avec Mme Berger en charge de la classe PS/MS, la classe de GS ou MS/GS sera à la charge d'un enseignant qui va être nommé prochainement lors de mouvement des personnels de l'éducation nationale. Madame Langrognat a obtenu sa mutation vers un autre département.

En élémentaire, l'équipe pédagogique sera composée de Mme Vernillet en CP/CE1, Mme Chabod en CE1/CE2, Mme Grand en CE2/CM1, Mr Bureau en CM1/CM2.

ATSEM : équipe inchangée avec madame Duredon (à plein temps) et madame Venchiarutti à mi-temps.

Un recrutement d'un ou deux services civiques pour l'année prochaine est envisagé comme cette année.

Budget : Pas de changement dans le financement soit 42 euros pour les fournitures scolaires, 23 euros pour les sorties pédagogiques. Le financement du cycle Piscine est renouvelé pour les CE1.

La liste de fournitures demandées aux parents pour la rentrée est présentée. Elle sera diffusée en fin d'année.

Projet : Trouver un nom pour l'école. Propositions de noms par le club des personnes âgées lors d'une rencontre avec les élèves de l'école et vote par les élèves.

Local poubelles : quid du projet de local qui aurait dû voir le jour cette année scolaire ?

La nouvelle réglementation interdit aux les camions de faire marche arrière et ne pourront pas venir chercher les poubelles derrière l'école.

Rappel des horaires de l'école pour la rentrée 2019 :

8 h 30 – 11 h 45

13 h 45 – 16 H 30 (accueil 10 mn avant)

APC (activités pédagogiques complémentaires), en petits groupes et sur autorisation des parents : 45 minutes 2 jours par semaine après 16 h 30.

Question parents : un an après le retour à la semaine à quatre jours et les nouveaux horaires, quel(s) constat(s) pouvons-nous faire ? Sont-ils adaptés ou à adapter ?

Les enseignants ne constatent pas de fatigue importante après la récréation de l'après-midi. Les après-midis sont en général un peu longs et les élèves sont moins disponibles aux apprentissages. La matinée est plutôt bien équilibrée. Les APC en fin d'après-midi sont par contre moins efficaces après une journée d'école que lorsqu'elles avaient lieu le mercredi matin de 10h30 à 11h30.

Question parent : « les APC : auparavant les professeurs des écoles essayaient de mettre en même tps les fratries : cela était très pratique pour les parents qui ne mettent pas leurs enfants au péri : en maternelle, il n'y a pas de demande officielle et signée pour mettre notre enfant en APC : l'enfant est inscrit directement »

Pas souhaitable d'avoir un fonctionnement identique dans les deux écoles maternelles et élémentaire du fait de l'organisation spécifique de la maternelle. Les demandes en maternelle ont été faites en début d'année, en élémentaire, les demandes se réalisent de manière plus ponctuelles en fonction des projets et des difficultés des élèves.

L'APC ne fait pas partie des horaires de l'enseignement obligatoire pour les élèves. Libre aux parents d'accepter la présence de leur enfant en APC. Concernant les fratries, il est très difficile d'harmoniser la présence par rapport à leur difficulté ou les projets des classes en tenant compte du niveau de tous les élèves.

2. Point sur les travaux et la sécurité.

Travaux prévus cet été: peintures des classes de Mr Bureau et Mme Berger.

Réparation des infiltrations de la partie supérieure du toit de la maternelle.

Demande de l'école : Problème des nids sur la charpente du préau : les oisillons tombent des nids.

Filets pour éviter que les ballons tombent sur le toit sous le préau.

A prévoir la mise en place d'un exercice de sécurité d'ici la fin de l'année avec le service périscolaire.

Bacs jardin : 4 pour l'élémentaire, 2 en maternelle et 3 pour le périscolaire.

3. Organisation du périscolaire à la rentrée.

Horaires à la rentrée : pas de changement accueil à partir de 7h30 jusqu'à 18h30.

A partir de la rentrée, ouverture le mercredi toute la journée : accueil possible de 18h30 avec ou sans repas.

Réactualisation des dossiers d'inscriptions ou nouvelle inscription se fera en fin d'année scolaire.

Question parents : la communication entre l'école et le périscolaire ne pourrait-elle pas être améliorée ? Par exemple, lors d'une sortie pique-nique, ne serait-il pas plus simple que l'école prévienne le périscolaire plutôt que chaque parent prévienne de l'absence de leur enfant à la cantine.

Le périscolaire est prévenu par les enseignants. Mais c'est aux parents de prévenir les services périscolaires de l'absence ou la présence de leur enfant à la cantine.

Impact positif de la nouvelle salle de cantine sur les enfants.

4. Bilan financier des écoles et délibération sur le montant de la cotisation à la coopérative scolaire 2019/2020.

La mise à disposition des comptes de la coopérative pour tous les parents d'élèves est rappelée.

Le bilan de la COOPERATIVE scolaire sera établi cette année après la classe transplantée.

Grâce à l'association de parents d'élèves, à la participation des parents au début d'année et la commune de Devecey, les sorties pédagogiques, effectuées dans le cadre du projet d'école sont prises en charge par la coopérative scolaire.

Le cycle natation pour la classe de CE1 est pris en charge par la mairie. Le cycle pour la classe de CP sera financé par la coopérative.

Cotisation demandée : 15 € par élève ou 10 € si fratrie. Après un vote des membres du conseil d'école, le tarif de la cotisation est conservé. A noter que cette cotisation n'est pas obligatoire.

Cette somme servira à financer les projets de l'année scolaire 2019/2020.

5. Bilan des actions pédagogiques en lien avec le projet d'école et actions à venir.

Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 partent en classe transplantée le 17 juin 2019 à Valras au bord de la Méditerranée. Ce séjour sera l'occasion de travailler autour du patrimoine historique (visite du Pont du Gard, ou encore de la cité de Carcassonne).

Question parent : certains parents auraient appréciés que le paiement se fasse en plusieurs fois. Compte tenu de l'évolution du coût il est parfois difficile pour les foyers de budgétiser. Aussi pour les prochaines années, en cas de renouvellement de voyage, serait-il possible de réfléchir à une organisation permettant un lissage de la dépense sur l'année ? Toujours concernant le voyage, sauf erreur, la totalité des recettes des actions de levée de fonds (tombola, vente fromage, etc.) a été répartie de manière équitable exceptée pour la vente de brioche qui a été répartie au prorata des ventes de chacun. Pour quelles raisons ? Nous pensons et souhaiterions qu'à l'avenir celle-ci soit également répartie de manière égale entre tous les élèves. Et pour terminer il semblerait que l'association 'Les boursicoteurs' n'ait pas été sollicitée pour apporter son soutien financier malgré son appel du pied. Qu'en est-il réellement ?

57 élèves sont concernés. Le cout de départ est de 270 euros par enfant. La participation de la mairie, les actions ont permis d'abaisser le cout à 190 euros avec la possibilité de payer en plusieurs fois. Ces informations ont été fournies aux parents dès le mois de janvier.

Remerciements chaleureux à l'APE et Monsieur Ratte (boulangerie de Devecey) qui ont permis, avec les différentes opérations d'abaisser encore considérablement le coût du voyage.

Certaines familles, malgré leur investissement, ont choisi de ne pas bénéficier de la réduction du coût et de permettre ainsi une réduction plus importante pour les autres. Le conseil d'école les remercie pour leur solidarité.

Toutes les actions sont proposées par l'APE.

Concernant les boursicoteurs, l'école ne souhaitait pas multiplier les sollicitations. Notre rôle n'est pas d'organiser des voyages scolaires.

Les délégués de parents d'élèves ont bien conscience que ce n'est pas le rôle des enseignants de chercher des fonds. Ils proposent donc que les RPE soient plus associés dans les actions afin de décharger l'équipe pédagogique.

- Niveau de langue : le niveau semble assez faible. Quelle est la qualification requise pour enseigner les langues en primaire ? Des formations sont-elles suivies par l'équipe enseignante ? Un intervenant extérieur spécialisé dans la discipline ne serait-il pas envisageable ? Est-ce que d'autres langues sont prévues (ouverture de l'Allemand au collège Les Sorentines ?)

L'équipe des enseignants déplore cette question ne se basant que sur des ressentis. Si les parents d'élèves ont des questions sur la pédagogie ou sur le travail de leur enfant, ils peuvent prendre directement rendez-vous avec leur enseignant ou le directeur.

Pour information au conseil d'école, à la fin de l'école élémentaire, l'écrasante majorité des élèves valident le niveau A1. Cette question sur un pseudo niveau de langue faible n'a donc pas lieu d'être. De plus les résultats très positifs des élèves de Devecey n'évoquent en aucun cas cette faiblesse ressentie. Concernant la formation des enseignants, il est la même que pour toutes les matières enseignées.

Pas de deuxième langue sur le bassin du collège de Chatillon le Duc.

- Bilan parents-enseignant : dans certaines classes ce rendez-vous est à l'initiative de l'enseignant plusieurs fois par an. Ne serait-il pas possible d'harmoniser cette pratique à l'ensemble des classes ?

En maternelle, tous les parents sont invités à rencontrer les enseignants individuellement.

En élémentaire ces rencontres peuvent prendre des formes différentes (bilan individuel, présentation de projets comme pour la classe transplantée).

Quel que soit les modalités, les enseignants de l'école primaire de Devecey sont disponibles pour recevoir les parents quand ils en expriment le besoin.

Date de la Kermesse organisée par l'Association des Parents d'élèves le 14 juin à partir de 18h.

Les classes de l'école primaire profiteront de ce moment convivial et festif pour présenter leur travail en chant, danse ou encore GRS.

6. Questions diverses.

- Difficultés et délai de communication : certains documents mettent plus de temps à être distribués entre la maternelle et la primaire (voir même en retard pour la proposition de passage en classe supérieure pour la classe de CP), la distribution des tickets de tombolas de l'APE ont été donnés plus tard en primaire, pas de proposition de passage en maternelle mais juste la décision donnée.

Concernant les billets de tombola, comme il avait déjà été expliqué. Le directeur a souhaité la fin de l'opération brioches avant de distribuer les billets de tombola. Ce qui explique ce décalage.

Pour ce qui concerne les propositions de passage en PS/MS, elles n'ont effectivement pas été distribuées. Pour autant, l'incidence est minime sachant qu'il n'y avait ni maintien ni de raccourcissement de cycle envisagés pour

cette classe. Pour les quelques jours de retard dans la classe de CP, la réponse est identique.

- Photo de classe en primaire : ne serait-il pas possible de réfléchir à un système plus simple et plus rapide pour la commande de la photo de classe en primaire à l'instar de ce qui se fait en maternelle ?

L'école maternelle est une école d'accueil : les parents viennent voir les photos sur les portes de l'école. En Primaire, les parents ne s'arrêtent pas forcément à l'école.

- d'ici 2022, 80% des enfants handicapés devraient être scolarisés en milieu ordinaire : une classe est actuellement disponible en maternelle : y a-t-il déjà des projets avec le secteur médico-social ?

Non. Les implantations de ce type de projet sont décidées au niveau académique avec les décideurs locaux.

La séance est levée à 20 heures 15 minutes.

Signé :
Philippe BUREAU